

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) :

M. MOCHO Frantxoa donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Etai(ent) excusé(s) : M. MOCHO Frantxoa

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 29 octobre 2024- Date d'affichage : 29 octobre 2024

OBJET : PROPOSITION PARTICIPATION AU PROJET GEURETIK SORTUAK – EDITION 2025/2026- NOMENCLATURE 7.5.2

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'association Udabiltza concernant le projet « Geuretik sortuak ». Ce projet culturel transfrontalier se déroulera sur une trentaine de communes du Pays Basque, dont la commune de BAIGORRI entre 2025 et 2026.

L'objectif de Geuretik sortuak est de soutenir la création littéraire, théâtrale et la production cinématographique en euskara. 2025 sera une année de préparation et 2026 l'année de diffusion des œuvres.

Une trentaine d'artistes œuvrant dans la création artistique (littérature, cinéma, théâtre) créeront une œuvre qui sera diffusée l'année suivante sur toutes les communes adhérentes au projet.

Un état des lieux sur l'édition précédente sera réalisé puis un appel à projets aux artistes et acteurs culturels sera édité.

La commune se chargera d'accueillir les artistes et fera le lien avec les habitants/associations de Baigorri, pour créer son œuvre (résidence).

- mettra en place un agenda culturel commun avec les communes d'Urepel et Ossès
- se chargera de la communication du projet
- aidera au financement global (montant à définir ultérieurement).

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **VALIDE** le projet « Geuretik sortuak »
- **APPROUVE** la participation le montant sera communiqué ultérieurement
- **CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 14/11/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 14/11/2024

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY

